

« Quand la marée descend, la table est mise... » ou les contradictions du développement en terre amérindienne

Nelcya Delanoë

Volume 41, Number 2-3, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021623ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021623ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Delanoë, N. (2011). « Quand la marée descend, la table est mise... » ou les contradictions du développement en terre amérindienne. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(2-3), 201–206. <https://doi.org/10.7202/1021623ar>

Et aux États-Unis...

« QUAND LA MARÉE DESCEND, LA TABLE EST MISE... » OU LES CONTRADICTIONS DU DÉVELOPPEMENT EN TERRE AMÉRINDIENNE

Nelcy Delanoë
Professeure émérite
Université Paris-Ouest Nanterre
La Défense

LES SWINOMISHS avaient l'habitude de dire que « quand la marée descend, la table est mise... », manière de résumer leur mode de vie dans le Puget Sound (actuel État de Washington). À marée basse en effet, ils allaient attraper des crabes et ramasser toutes sortes de fruits de mer – palourdes, praires et autres coques succulentes – dont ils se nourrissaient quotidiennement. Par ailleurs, comme les autres peuples salishs, ils étaient grands pêcheurs de saumon. Poissons coquillages, merciel vents et autres esprits les nourrissaient corps et âme.

Le 17 avril 2007, un article du *Seattle Times* annonçait que les Swinomishs étaient désormais invités à restreindre drastiquement leur consommation de fruits de mer et de poissons (ils en mangent vingt fois plus que la moyenne des Américains) [Mapes 2007]. Comme le démontrait en effet une étude financée par l'Environmental Protection Agency (EPA), ces mets quotidiens étaient si empoisonnés qu'ils attaquaient leur système immunitaire, reproductif et endocrinien – PCB, mercure, plomb, dioxine et autres produits chimiques ayant envahi les eaux, la faune et la flore, en raison du voisinage de deux raffineries, Shell Oil et Tesoro, d'une usine chimique et de propriétés agricoles.

Celles-ci sont installées depuis une cinquantaine d'années sur ce qui était leurs terres, reconnues comme leur réserve par le traité de Point Elliot de 1855 mais considérablement amputée en 1870 par décision (*executive order*) du président Ulysses S. Grant.

Cette procédure était au demeurant non conforme au droit américain en matière de traité indien, celui-ci ne pouvant en principe être modifié que par le Congrès.

En fait, les Swinomishs se battent depuis les années 2000 contre ces nouvelles atteintes à leur mode de vie, à leur culture, leur spiritualité et leur survie, aidés d'avocats et d'associations de défense de l'environnement. En 1994, première étape de la reconquête, ils avaient ouvert un casino, The Casino and Lodge, et amorcé l'accueil de touristes, ce qui a depuis fait de la nation l'un des employeurs les plus importants du comté. Sur le site Internet des Swinomishs, on ne sera pas surpris de constater qu'aucune mention n'est faite des graves problèmes environnementaux, sociaux et de santé publique dont ils souffrent. Inversement, le documentaire *March Point*, consacré en revanche à ces problèmes et aux combats menés pour les résoudre, ne dit rien du casino.

Cette situation ambivalente est assez caractéristique des efforts engagés par les gouvernements tribaux pour sortir les réserves et leurs habitants autochtones¹ de leur sous-développement chronique. Grâce à une autonomie en partie retrouvée au fil d'une batterie de lois fédérales engagées depuis la fin des années 1970, nombre de responsables autochtones se sont donné deux objectifs : l'ouverture de casinos, rendue possible avec l'Indian Regulatory Act de 1988 ; le développement des ressources naturelles, renouvelables ou pas, contrôlé par la (re)négociation de baux et de contrats. Au-delà, il s'agissait de revitaliser, y compris en les (ré)inventant, culture, spiritualité et traditions – langues, arts, musées... à partir d'une consolidation de la réserve –, appels en justice pour une application des traités, des lois fédérales et régionales, rachat de terres.

Il est devenu clair au cours des deux dernières années que, si ces efforts ont commencé de porter leurs fruits, ils ont par la même occasion généré en Pays indien des problématiques

nouvelles et incontournables. Et avec elles, nombre de contradictions.

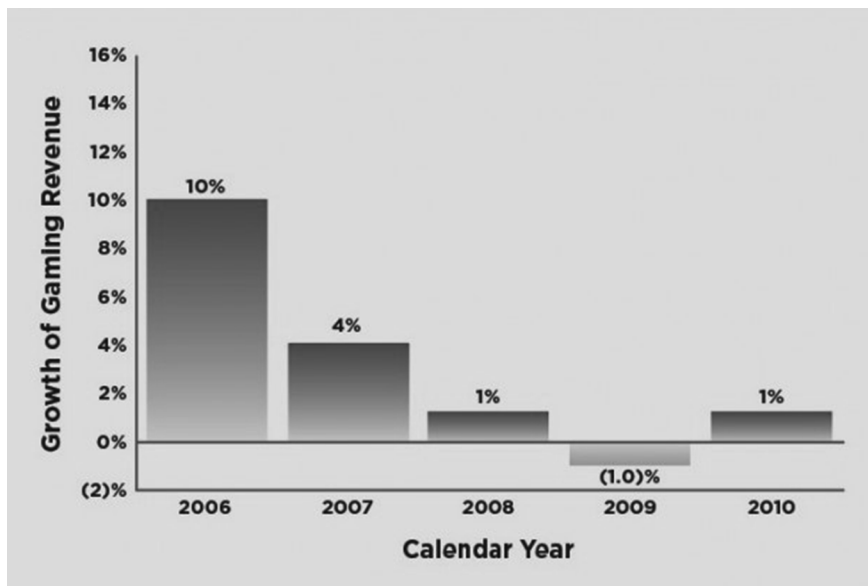
LES CASINOS ET LA CORNE D'ABONDANCE

Selon le rapport d'Alan Meister (2012) sur le jeu en territoire indien en 2010, 239 des 565 nations autochtones fédéralement reconnues gèrent 448 entreprises de jeu et casinos dans 28 États, dont 66 en Californie, 37 dans le Minnesota, 32 dans l'État de Washington et 27 dans le Wisconsin, qui sont les quatre États les plus riches en la matière. Pour ce qui est des revenus du jeu aux États-Unis, les cinq États qui arrivent en tête génèrent 61 % du revenu du jeu en Pays indien : Californie (66 casinos gérés par 60 nations autochtones, 25 % du revenu national), Oklahoma, Connecticut (où se trouvent les deux plus grands casinos américains, celui des Péquots et celui des Mohegans), Floride et Washington.

Les revenus des casinos ont d'abord crû de façon fulgurante – 72 % de 1988 à 1995 –, puis se sont stabilisés autour de 15 % jusqu'en 2005 pour descendre autour de 3 % depuis (non sans un net et bref fléchissement en 2009), passant ainsi de 121 millions de dollars en 1988 à 26,7 milliards en 2010. Selon Meister, ces revenus ont généré 86 milliards de dollars d'investissements directs ou indirects, 706 000 emplois, soit environ 30 milliards de dollars en salaires, dont 12,45 milliards de dollars ont été payés en impôts sur le revenu au gouvernement fédéral et à celui des États-membres, et leur ont directement rapporté 1,5 milliard.

Ainsi en 2010, l'État d'Oklahoma a reçu 33,3 millions de dollars des revenus du jeu de la nation Chickasaw, 22,7 millions des Choctaws, 12,2 millions des Cherokees et 50 millions de 27 autres nations amérindiennes – 88 % de cet argent étant attribué au budget de l'éducation, une aubaine en ces temps de réduction drastique des aides fédérales et des budgets locaux.

On voit donc que, malgré la saturation du marché liée à l'ouverture de casinos indiens jusqu'en 2009 – seulement deux en 2010, dont celui des



Croissance des revenus du jeu dans les établissements de jeu autochtones

(Source : Gale Courcy Toensing, 2012 : « Betting on a Rebound: Indian Gaming Revenues Recover Slightly in 2010 ». *Indian Country Today*, 1^{er} avril)

Shinnecocks à Long Island, après trente-deux années de procédures juridiques – et malgré la conjoncture économique, l'avenir semble toujours prometteur pour le jeu indien. Ainsi en 2009 le revenu de l'industrie du jeu s'élevait-il à 90,43 milliards de dollars, dont 30,9 % pour ce qu'on appelle aux États-Unis les « casinos commerciaux » et 29,2 % pour ceux qu'on qualifie de « casinos indiens », qui devraient donc supplanter leurs rivaux (Las Vegas et alii) dans un proche avenir. Après le « retour du bison-casino », la corne d'abondance.

Toutefois, certains signaux invitent à la réflexion. En Californie et dans le Connecticut, les revenus ont baissé, en particulier au Foxwoods Resort Casino, le plus important casino du monde. Ouvert en 1992, le complexe Foxwood comprend désormais quatre hôtels, plus de 6300 bandits manchots (machines à sous), six casinos et trois cent soixante tables, soit une offre de quinze jeux différents (voir Delanoë 1996).

Par suite du *Gaming Revenue Allocation Plan*, jusqu'à 30 % des revenus nets du jeu en territoire péquot pouvaient être redistribués sous forme de mensualités aux adultes (450) de la nation (900 membres), soit entre 90 000 \$ et 120 000 \$ par an². Le

reste devait servir au développement de la communauté : investissements financiers et commerciaux, plans de retraite, couverture médicale, logements, bourses d'études. En juillet 2010 pourtant, les dirigeants annonçaient pour la fin de l'année la suspension des mensualités et invitaient les Péquots à chercher des solutions de rechange, un emploi, et à s'inscrire au système d'entraide baptisé « Beans and Jeans » (*News from Indian Country*, XXVI, n° 3, mars 2012). Enfin, tout comme les Mohegans, leurs voisins et rivaux, ils évoquaient de difficiles négociations pour le re-échelonnement de leur dette, estimée à 2,3 milliards de dollars. Plus généralement, pour résister à cette évolution à la baisse (relative), les responsables autochtones de casinos mènent d'une part au Congrès une offensive contre la légalisation du jeu en ligne, concurrentielle de leurs revenus, et se lancent d'autre part dans la diversification de leur offre, comme l'a fait depuis longtemps Las Vegas (golf, boutiques, expositions et concerts). Le casino n'étant plus désormais qu'un produit parmi les autres, il permet les visites en famille et les sorties entre amis.

Si les tensions du marché financier pèsent sur les nations amérindiennes dont le rebond économique

tient initialement au jeu, leurs importantes contributions aux budgets des États comme au budget fédéral en font des partenaires désormais très recherchés, particulièrement en période d'élections. Ce partenariat ne va toutefois pas sans difficultés, les revendications de souveraineté tribale faisant souvent obstacle aux exigences des instances de contrôle et d'information – organismes *ad hoc*, police, syndicats, presse et jusqu'aux membres de ces nations, traversées de multiples tensions sourdes, malgré et en raison de la solidarité interne qui prévaut face au monde extérieur. Et crée parfois une nouvelle dépendance.

CONSOLIDATION DES TERRES ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

Pour nombreux et prospères qu'ils soient, les casinos n'ont évidemment pas réglé le problème de la pauvreté en pays indien et un de ses marqueurs reste le logement. Dans un article d'avril 2011, Kenneth J. Cooper écrit que ce problème est si critique que, entre 2005 et 2009, 114 gouvernements tribaux ont acheté à l'Agence fédérale de la gestion de crise (*Federal Emergency Management Agency*, FEMA) une partie des « *mobile homes* » destinés à reloger les sans-abri de la Nouvelle-Orléans, victimes en 2005 de l'ouragan Katrina (*News from Indian Country*, XXV, n° 5). En règle générale, les logements des réserves sont à la charge du Department of Housing and Urban Development (HUD) et 40 % sont considérés comme « inadéquats », contre 6 % à l'échelle nationale, une véritable « crise silencieuse » selon la Commission des droits civils. Cette crise s'est aggravée à la suite des coupes budgétaires fédérales votées par le Congrès en 2012.

Développer l'emploi dans ces réserves en exploitant leurs ressources demeure donc une urgence. À cette fin, de nombreux gouvernements tribaux ont entrepris de racheter des terres qui avaient été les leurs, ce qui leur permet de les placer sous la fiducie foncière du gouvernement fédéral – 340 000 hectares entre 1998 et 2007. Ainsi dans le Minnesota, la White Earth Land Recovery Project

(WELRP), fondée en 1989, a racheté pour la nation des centaines d'hectares revendiqués par les Anishinabegs (ou Ojibwas) qui y cultivent désormais avec son aide du riz, développent l'agriculture, produisent du sirop d'érable et gèrent des écoles où on enseigne, entre autres, la langue et les énergies renouvelables. Un développement agricole en douceur et bien organisé.

C'est également en accord avec les membres de leur nation que d'autres gouvernements tribaux ont cette fois choisi de renoncer au développement de ressources énergétiques dont leur réserve est riche, préférant protéger leur environnement et leur rapport à la sacralité de leur terre. Ainsi, fin 2011, les Turtle Mountain Chippewas (Dakota du Nord) ont-ils à l'unanimité décidé d'interdire l'exploitation du pétrole par fracturation hydraulique (*fracking*) et exigé du Bureau des affaires indiennes (BIA) qu'il suspende son appel d'offres. Sur les 31 000 membres de cette nation, 8320 d'entre eux vivent dans la réserve, dont 6000 dans la pauvreté, aussi l'exploitation du pétrole pourrait-elle leur sembler une solution (*News from Indian Country*, XXV, n° 12, décembre 2012 : 6). Tous en effet savent que, à quelque 150 kilomètres au sud de leur réserve, les Mandans, Hidatsas et Arikaras, ou Trois Tribus affiliées (12 000 membres dont 4500 dans la réserve de Fort Berthold), vivent grâce au pétrole, devenue une véritable manne (voir <<http://www.mh-nation.com>>).

Ainsi, depuis 2008, après un accord entre l'État et les gouvernements tribaux, un impôt sur l'exploitation du pétrole (172 puits) a rapporté 66 millions de dollars au Dakota du Nord et 31 millions de dollars aux nations autochtones (deux fois moins), qui ont tiré par ailleurs 182 millions de dollars des permis de forage vendus aux compagnies pétrolières. En juillet 2012, les Trois Tribus affiliées annonçaient que l'Agence pour la Protection de l'environnement (EPA) leur accordait définitivement le permis de construire une raffinerie à Thunder Butte – à cet effet, elles avaient préalablement acheté 190 hectares, placés

en fiducie foncière fédérale, sur lesquels en outre des pâturages vont être ouverts pour leur troupeau de bisons. Le chômage est passé de 40 % à 10 %, le nombre de petites entreprises s'est multiplié par dix, et le casino va bon train. Mais les quatre cents mal logés le sont toujours (Crane-Murdoch 2012 ; voir aussi IBA, s.d.).

D'après l'enquête substantielle de Sierra Crane-Murdoch, ce boom pétrolier a provoqué par ailleurs nombre de dévastations, ne serait-ce qu'en raison du nombre des camions qui, jour et nuit, sillonnent la réserve, défoncent les maigres routes, polluent l'air, tout comme les torchères de gaz brûlant à ciel ouvert. La ruée vers l'or noir rapporte bien plus à l'État et aux compagnies qu'aux propriétaires tandis que la formation professionnelle – technique, administrative et juridique – est inexistante. La réserve manque de tout pour faire face à cette avalanche de problèmes nouveaux auxquels elle n'était pas du tout préparée – infrastructures, transports, ambulance, hôpital, police, services de surveillance, d'entretien, accueil de flux de populations incontrôlables et incontrôlées, entre autres en raison des divers niveaux de compétences juridiques – tribale, locale, régionale, fédérale. La toute-puissance du conseil tribal et l'opacité de son mode de fonctionnement aggravent le tout. À la fois menacés et impuissants, ceux et celles qui refusent de signer un bail sur leur terre sont cernés par l'avancée des puits et des forages.

Chez les Pieds-Noirs, les compagnies pétrolières ont récemment acquis le droit de forer sur 400 000 hectares – la réserve en fait 600 000 –, où elles ont ouvert trente puits exploratoires, dont certains fonctionnent déjà (Healy 2012). Avec les 30 millions de dollars initialement perçus, le gouvernement tribal a commencé de rembourser ses dettes liées à la construction du Glacier Peaks Casino et, en 2011, a versé 200 \$ par personne à ses membres (16 500 personnes). Les trois compagnies³ ont généré quarante-neuf emplois, dans une réserve où le chômage s'élève à 70 %, ont fait des dons à l'équipe de basket et offert jouets et blousons aux

enfants pour Noël. Un supermarché a été construit, un hôtel doit suivre. Satisfait de ces premiers résultats, T.J. Show, ex-président et désormais secrétaire du Blackfeet Tribal Business Council, a annoncé que le conseil s'opposerait à toute législation anti-fracturation, défendue à l'extérieur par des organisations écologistes et par nombre de Pieds-Noirs, en particulier des femmes.

La crainte d'atteintes graves à un environnement naturel encore préservé, spectaculaire et pour partie sacré, soulève en effet bien des oppositions. Et beaucoup de regretter de n'avoir pas choisi la solution des Utes du sud du Colorado qui ont rejeté les offres extérieures et monté leur propre compagnie, Ute Energy, pour forer et exploiter le pétrole et le gaz de schiste dans leur réserve. Toujours dans la perspective de défendre à la fois l'environnement, leur souveraineté, leur spiritualité et leur développement, en octobre 2012 les Utes ont invité à une conférence les Trois Tribus affiliées, les Pieds-Noirs et les Navajos, leurs avocats, leurs partenaires économiques, les agences fédérales et les responsables des États concernés. Il s'agissait de débattre des implications de l'*Indian Tribal Energy Development and Self-Determination Act* (inclus dans l'*Energy Policy Act* de 2005) et de la provision dite *Tribal Energy Resource Agreement Program*, communément appelée *TERA*⁴ (voir aussi Kronk 2011). Destinés à faciliter et accélérer l'exploitation énergétique en terre indienne, ces textes pourtant se contredisent et menacent de désavantager les nations autochtones tant en termes de revenus que de souveraineté et de protection fédérale. Si bien que, pour l'instant, aucun gouvernement tribal n'a opté pour la provision *TERA* : ambiguë et à double tranchant, elle constitue une source de méfiance et de désaccords entre les intéressés, entre eux et les États, entre eux et le fédéral.

En revanche, dans le Washington et l'Oregon, une puissante coalition réunit des associations de défense de l'environnement, les cinquante-sept nations de l'*Affiliated Tribes of Northwest Indians* (ATNI) réparties



Tracé du projet de pipeline Keystone XL jusqu'au golfe du Mexique

(Source : <http://magpietree.files.wordpress.com/2011/11/keystone-pipeline-map-kwd2.jpg>)

dans sept États et les dirigeants de la Columbia River Inter-Tribal Fish Commission (CRITFC). Armée à la fois du droit des traités et du droit américain, cette coalition s'est mobilisée contre la construction d'une série de ports destinés à exporter du charbon vers l'Asie : entre avril et juin 2012, la demande intérieure américaine a baissé de 16,3 %, entre autres à cause du développement de la production

du gaz et du pétrole par fracturation hydraulique. Cette riposte unitaire des parties concernées, autochtones et non autochtones, n'est cependant pas fréquente.

Dans le cas de la modification et de l'extension du pipeline Keystone XL, le plus gros chantier de développement des ressources indiano-américano-canadiennes, la situation

se complique encore. Partant de l'Alberta canadien pour rejoindre le port texan de Houston, ce pipeline traverse de nombreuses réserves indiennes. Le poids de l'opérateur TransCanada et de ses connexions avec le monde politique canadien et américain fait de celui-ci un acteur de premier plan. Ses connivances avec des membres du Département d'État ont été dénoncées au Congrès américain : l'étude de l'impact écologique de Keystone XL a en effet été confiée à Cardno Entrix, entreprise basée à Houston et directement intéressée à la construction du pipeline. Par ailleurs, le représentant de TransCanada à Washington, Paul Elliot, était un des officiels majeurs de la campagne de Hillary Rodjham Clinton en 2008. Le 9 février 2012, le Rapport interne de l'Inspecteur général du Département d'État, pour critiquer qu'il est d'un certain nombre de graves négligences et manquements au professionnalisme, a toutefois blanchi le Département d'État (Anon. 2012, *New York Times*, « Keystone XL Pipeline »).

L'opération Keystone XL constitue un champ de grandes manœuvres où s'affrontent associations environnementalistes, réserves indiennes aux besoins et aux richesses contradictoires, provinces canadiennes et États américains – le gouverneur du Nébraska, républicain, s'oppose à une partie du trajet dans son État –, la politique énergétique des deux fédérations, le droit et ses chevauchements antagonistes, soit une longue chaîne de conflits d'intérêts. Et de rebondissements : le 19 octobre 2012, TransCanada annonçait la fermeture temporaire de l'actuel pipeline Keystone, des vérifications ayant révélé des problèmes de sécurité entre le Missouri et l'Illinois.

Les dirigeants des réserves riches en hydrocarbures sont peu ou mal armés pour tirer leur épingle de ce jeu mondialisé. Avec l'élection présidentielle de 2012, les enjeux énergétiques ont occupé une place essentielle dans la campagne, et les stratégies que les autochtones doivent élaborer en la matière ne peuvent que se complexifier.

En 2008, les deux principaux candidats à la présidence américaine avaient défendu la protection de

l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. À la télévision, les spots publicitaires favorables à ces causes l'emportaient nettement sur ceux qui défendaient les énergies fossiles (Lipton et Krauss 2012). Cette tendance s'est renversée en 2012 car on n'en est plus du tout là. En juillet 2010, le *Cap and Trade Energy Bill* du président Barack Obama⁵ ne passait pas la barre d'un intraitable Congrès républicain et lui-même autorisait nombre de forages dans le pays et en mer. En mars 2012, s'il repoussait après les élections sa décision d'ouvrir ou non la frontière nord à Keystone XL, le président autorisait la construction de la branche sud, de l'Oklahoma au golfe du Mexique, « une priorité ».

Par ailleurs, les énormes gisements désormais accessibles à moindres frais grâce aux nouvelles technologies et à la mise en chantier de centaines de puits par des petites et moyennes entreprises innovantes ont permis de créer des centaines de milliers d'emplois depuis 2009. Une étude prévoit jusqu'à la création de 3,6 millions d'emplois grâce aux seules industries du pétrole et du gaz d'ici 2020 (Morse *et al.* 2012 : 10). Dans le contexte de ce renversement de tendance, rapide et inattendu, l'indépendance énergétique des États-Unis fait figure d'objectif réalisable à court terme – devenus trop chers, les pays producteurs sont de surcroît politiquement instables. Selon les organismes de développement des hydrocarbures, cette perspective doit, dans les vingt années à venir, faire des États-Unis un « nouveau Moyen-Orient ». Par suite de la baisse de la consommation d'essence et de l'augmentation du prix du baril, l'exportation du gaz et du pétrole (et du charbon) est en route. L'avenir de la sécurité nationale en sort renforcée (Mills 2012). Mitt Romney a fait de cette perspective et, avec elle, de la libéralisation de la législation énergétique, la priorité de son programme.

Dans les réserves dont le sous-sol regorge d'hydrocarbures – (sans parler de l'uranium et autres métaux rares), après « le retour du bison-casino » –,

c'est donc l'heure de l'or noir. Avec cette nouvelle marée, montante cette fois, la table sera-t-elle de nouveau mise ?

NOTE POST-ÉLECTORALE

Le président Barack Obama a donc été réélu.

D'après les analyses de la presse amérindienne, malgré un grand nombre d'obstacles, l'inscription sur les listes électorales et la participation ont été très élevées en Pays indien, entre autres grâce à l'inlassable travail du National Congress of American Indians (NCAI). Dans le Montana, l'inscription des Amérindiens sur les listes a été supérieure à celle de la population « blanche », de même qu'à toutes les autres catégories ethniques au Nouveau Mexique. Cette contribution électorale a favorisé la réélection, obtenue de peu, de Jon Tester, sénateur démocrate du Montana, et l'élection, également de justesse, de Heidi Heitkamp, désormais sénatrice démocrate du Dakota du Nord. En Oklahoma, deux députés autochtones républicains, Tom Cole (Chickasaw) et Markwayne Mullin (Cherokee), ont été réélus.

Dans son discours d'acceptation de son nouveau mandat, parlant de son pays comme du pays de l'avenir pour tous, Barack Obama a nommé les Amérindiens : « Que vous soyez noirs ou blancs, hispaniques asiatiques ou amérindiens, jeunes vieux riches ou pauvres, handicapés gays ou hétérosexuels, si vous voulez bien essayer, ici, en Amérique, vous y arriverez... » Selon Jackie Johnson Pata, directrice du NCAI, cette solennelle inclusion du peuple autochtone dans la nation américaine est « un grand bond en avant pour le Pays indien ».

Le Président a par ailleurs tendu la main au Parti républicain, l'invitant à travailler avec lui pour faire face aux grands défis qui les attendent : « la réduction du déficit, la réforme du code fiscal, l'amélioration du système de l'immigration, l'indépendance par rapport au pétrole étranger ».

En Pays indien, on attend beaucoup de cette réélection, attentes à la fois fortes et contradictoires. Les élections générales de novembre 2014

(renouvellement de la Chambre, d'un tiers du Sénat et d'environ quarante gouverneurs) permettront d'évaluer dans quelle mesure l'exécutif et son Congrès actuel ont pu faire avancer promesses et projets.

Notes

1. Selon le recensement de 2010, 75 % de la population autochtone, évaluée à 5,2 millions de personnes, vit en dehors des réserves. Cependant, nombre de ces personnes vivent dans les comtés avoisinants, dans l'Ouest en particulier.
2. On n'en sait pas plus sur la nature des réversions et des investissements, les Péquots estimant que ces données relèvent de leur souveraineté et n'ont pas à être publiques.
3. Anschutz Exploration Corporation, basée au Colorado, qui a perdu en février 2012 un procès intenté par la ville de Dryden dans l'État de New York et a dû renoncer à y exploiter du gaz par fracturation hydraulique, ainsi que Newfield Exploration Company et Rosetta Resources, toutes deux basées au Texas.
4. *Tribal Energy Self-Sufficiency Act and the Native American Energy Development and Self-Determination Act*, 108th Con. 118 (19 Mars, 2003). *Energy Policy Act* de 2005, P.L. 109-58, 119 Stat. 770, Title V. Voir aussi <<http://www.ute-tribe.com/memberServices/uteBulletin/BulletinOct11.pdf>>.
5. H.R. 2454 (111th): *American Clean Energy and Security Act of 2009* : « [...] to create clean energy jobs, achieve energy independence, reduce global warming pollution and transition to a clean energy economy ».

Ouvrages cités

- ANONYME, 2012 : « Keystone XL Pipeline ». *The New York Times*, 22 mars. Disponible sur Internet : <http://topics.nytimes.com/top/reference/timestopics/subjects/k/keystone_pipeline/index.html> (consulté le 29 octobre 2012).
- CRANE-MURDOCH, Sierra, 2012 : « The Other Bakken Boom: America's oil rush brings tribal conflict ». *High Country News*, 6 avril. Disponible sur Internet : <<http://www.hcn.org/issues/44.6/on-the-fort-berthold-reservation-the-bakken-boom-brings-conflict>> (consulté le 29 octobre 2012).
- DELANOË, Nelcy, 1996 : « Tapis vert et casinos rouges : le jeu et l'affirmation de l'identité autochtone dans l'économie américaine ». *Recherches amérindiennes au Québec* XXVI(1) : 17-31.

HEALY, Jack, 2012 : « Lure of oil riches divides Montana tribe ». *New York Times*, 12 août.

IBA (Indian Business Alliance of North Dakota, s.d. : *Indian Business Alliance*. Site Internet <<http://ndiba.com/>> (consulté le 29 octobre 2012).

KRONK, Elizabeth Ann, 2011 : « Tribal Energy Resource Agreements: “[A] Great Mischief for Indian Energy Development” and the Resulting Need for Reform ». *Social Science Research Network*, 31 octobre. Disponible sur Internet : <http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1952000> (consulté le 29 octobre 2012).

LIPTON, Eric, et Clifford KRAUSS, 2012 : « Fossil Fuel Industry Ads Dominate TV Campaign? » *New York Times*, 13 septembre.

MAPES, Lynda V., 2007 : « Swinomish are told to restrict shellfish ». *The Seattle Times*, 19 avril. Disponible sur Internet : <http://seattletimes.com/html/localnews/2003672493_toxins19m.html> (consulté le 29 octobre 2012).

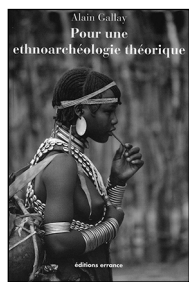
MEISTER, Alan, 2012 : *Casino City's Indian Gaming Industry Report*. Casino City Press, Newton.

MILLS, Mark P., 2012 : « Oil, Gas and Coal Can Prime the Jobs Pump: Which States Will Benefit? » *Manhattan Institute for Policy Research* 30. Disponible sur Internet : <http://www.manhattan-institute.org/html/ir_30.htm#.UI6z-Uo4_cso> (consulté le 29 octobre 2012).

MORSE, E.L., E.G. LEE, D.P. AHN, A. DOSHI, S.M. KLEINMAN et A. YUEN, 2012 : *Energy 2020: North America, the New Middle East? City GPS: Global Perspectives & Solutions*, 20 mars. Disponible sur Internet : <<http://fa.smithbarney.com/public/project-files/ce1d2d99-c133-4343-8ad0-43aa1da63cc2.pdf>>; (consulté le 29 octobre 2012).

RECTOR, Trady, et Annie SILBERSTEIN, 2008 : *March Point*. Documentaire produit par LongHouse Media. Voir <<http://marchpointmovie.com>>.

Comptes rendus



Pour une ethnoarchéologie théorique. Mérites et limites de l'analogie ethnographique

Alain Gallay. Coll. des Hespérides, Éditions Errance, Paris, 2011, 391 p.

[...] il est temps de prêter une attention particulière à ce gênant fatras de protocoles et d'objectifs qui englobent de manière de plus en plus ambiguë le champ de l'ethnoarchéologie de la céramique.

(Arnold 2000 : 120)

LA CONTRIBUTION de l'ethnoarchéologie au domaine archéologique est incontestable. Cependant, comme le souligne Arnold, celle-ci a encore besoin d'assises théoriques et méthodologiques pour faire consensus et formaliser, ou standardiser, ses protocoles, ainsi que la formulation des résultats et des interprétations qui en sont tirés. Alain Gallay préconise le logicisme comme remède possible à ces dilemmes épistémologiques et formels. Cet anthropologue suisse, auteur de nombreux travaux ethnoarchéologiques consacrés aux « relations entre peuplements humains et traditions céramiques » (p. 17) en Afrique de l'Ouest, est soucieux d'intégrer, dans un esprit boasien, ses considérations théoriques dans un cadre holistique associant ethno-linguistique, ethnologie/ethnographie et archéologie.

La démarche autoréflexive que Gallay effectue au chapitre 1 nous éclaire sur son inclination à épouser le positivisme logique. La synthèse logiciste (chap. 2) ancrerait la démarche ethnoarchéologique dans le domaine scientifique, par opposition au domaine

littéraire (voir aussi chap. 6). Ce programme attend que chaque étape ponctuant le passage d'une proposition à une autre, nous faisant passer des faits matériels aux constructions explicatives, soit présentée de manière transparente, c'est-à-dire sous la forme de schémas, un point qui est davantage développé au chapitre 6. Cette approche permet d'identifier les propositions que l'on pourrait trouver discutables et d'éventuellement les remplacer. Elle évite ainsi le piège de la construction *ad hoc*. Elle rendrait aussi les publications – qui ont tendance à se multiplier à l'ère du numérique – plus digestes. À mon avis, les schémas sont indéchiffrables s'ils ne sont pas commentés, aussi pensé-je que l'approche logiciste n'atteint pas ce dernier objectif.

La formalisation logiciste de l'ethnoarchéologie se manifeste à travers la triple-opposition « scénarios-régularités-mécanismes » (chap. 5). Cette triade épistémologique trouve son pendant méthodologique en trois niveaux de constructions (tirés de Gardin 1979), qui vont du plus bas au plus haut rang théorique. Les constructions compilatoires, typologiques et explicatives permettent d'intégrer de manière dynamique les dimensions spatiale, temporelle et fonctionnelle de la culture matérielle (voir fin du chap. 3 et encadré p. 152-155).

Puisqu'il s'agit du sous-titre de son livre, quelles sont, d'après Gallay, les forces et les limites de l'analogie ethnographique? « Fonder l'espoir de découvrir des mécanismes à partir de la seule observation de la réalité passée est une utopie vu le caractère partiel et déformé des données fournies par le passé. » (p. 199) L'actualisme serait donc le seul paradigme viable, et l'ethnoarchéologie, par extension, serait la seule avenue méthodologique susceptible de conférer à l'archéologie le statut de science (p. 297). Le recours à l'analogie ethnographique deviendrait incontournable. Alors que l'ethnoarchéologie ferait le pont entre régularités et mécanismes, l'archéologie n'autoriserait, au mieux, que l'accès aux régularités (p. 209 et 297). Je ne peux